

COMMUNE DE MANDEREN-RITZING



Département de la Moselle

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 juillet 2020

Arrondissement de
THONVILLE

Sous la présidence de Régis DORBACH

Nombre de conseillers élus
19**Etaient présents :**

Christophe BECKER, Sylvain BETTEMBOURG, Jean-Michel CLICQUE, Régis DORBACH, Laurent FRESSONNET, Pierrick GUIOT, Jacqueline KICHENBRAND, Séverine KIFFER HEINE, Christine LEDIG, , Stéphane LEUCK, Norbert MEILGEN, Elisabeth MONSEL-REDLINGER, Adrienne PFEIFFER, Cédric PFEIFFER, Olivier TRITZ.

Nombre de conseillers en
fonction
19

Absents : Carole CHASSARD, Patrick HEIN, Jérôme LENNINGER, Gilles PICAUDE.

Nombre de conseillers
présents
15

Procurations : Patrick HEIN à Olivier TRITZ, Gilles PICAUDE à Séverine KIFFER HEINE.

36-2020 : Mise en place d'un régime de concession commun aux cimetières de Manderen et Ritzing

Mr Svec de la société MSV Ingénierie, cabinet en charge de la mise en place de WEB cimetière est invité afin de présenter au conseil la réglementation des concessions funéraire ainsi que la mise en place d'un régime de concession commun. Cet outil permet la mise en place d'une gestion funéraire du cimetière, à savoir

- Concéder des emplacements, reprises de sépultures, abandons des sépultures par les familles,
- Le Suivi des échéances des concessions,
- La délivrance des autorisations diverses aux entreprises de pompes funèbres.

Mr Svec expose au conseil Municipal la réglementation en vigueur concernant les concessions ainsi que la mise en place d'un règlement.

Vu les articles L. 2223-14 L. 2223-145 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

Décide de supprimer la durée de concession de 50 ans et d'harmoniser les prix des concessions temporaires au cimetière communal de Manderen et de Ritzing comme suit à compter de la présente délibération.

Durée de la concession	Cimetières	Colombarium
15 ans	80 €/m ²	1 000€
30 ans	160 €/m ²	1 700€
Jardin du souvenir	50€	

Accusé de réception en préfecture
057-200084853-20200728-36-2020-AI
Date de télétransmission : 29/07/2020
Date de réception préfecture : 29/07/2020

Le conseil Municipal de la commune historique de Ritzing a délibéré en date du 05 février 2013 pour un tarif de concession sans durée. Afin d'uniformiser, il est à considérer que les concession prise à partir de 2013 sont pour une durée de 30 ans.

A l'issue de ce point à l'ordre du jour, Mr Svec quitte la salle du conseil.

Pour copie conforme à l'original,
Manderen, le 29 juillet 2020
Régis DORBACH, Maire



Accusé de réception en préfecture
057-200084853-20200728-36-2020-AI
Date de télétransmission : 29/07/2020
Date de réception préfecture : 29/07/2020